

RESUME NON TECHNIQUE

Ce résumé présente les éléments essentiels à retenir, exposés de manière synthétique, et se veut pédagogique. Le détail des descriptions et des analyses permettant de comprendre précisément les enjeux écologiques se trouve dans le corps du texte.

► CONTEXTE DU PROJET

La société VERSO ENERGY envisage de développer un parc photovoltaïque au sol sur la commune de Saumeray dans le département de l'Eure-et-Loir. L'aire d'étude occupe environ 40 ha. Écosphère est chargé de réaliser un diagnostic naturaliste du site d'implantation projeté et de ses abords dans le but d'identifier les enjeux écologiques, d'évaluer les impacts du projet et de définir les mesures adéquates d'évitement et de réduction, voire de compensation et d'accompagnement. Ce diagnostic est basé sur des inventaires effectués entre avril 2021 et avril 2022.

► ÉTAT INITIAL ECOLOGIQUE

La zone du projet se situe au sein d'une ancienne carrière alluvionnaire localisée dans la vallée du Loir, au cœur du plateau agricole de Beauce. Cette vallée forme un corridor biologique important et ce site en particulier sert de zone refuge dans un secteur où les milieux boisés et humides sont presque absents.

L'occupation du sol de la zone d'emprise du projet est composée majoritairement de milieux de grèves exondées, de mares temporaires et de saulaies. Les bordures de la zone d'étude sont constituées de fourrés, de friches et de prairies mésophiles. Le Loir coule au sud de la zone d'étude. Un total de 19 habitats a été identifié sur l'ensemble de l'aire d'étude.

L'inventaire des plantes a permis d'identifier 204 espèces différentes, dont trois représentent un enjeu de conservation et deux un statut réglementaire : la Pulicaire commune (protégée nationale, enjeu assez fort de conservation), le Scirpe couchée (enjeu fort de conservation) et la Potentille couchée (espèce protégée régionalement, enjeu assez fort de conservation).



Avec 40 espèces nicheuses, l'aire d'étude montre une diversité modérée d'oiseaux. Cinq espèces présentent un enjeu de conservation : le **Vanneau huppé** (ci-contre, enjeu assez fort), le **Bruant jaune**, l'**Œdicnème criard**, le **Petit Gravelot** et le **Pic épeichette** (enjeu moyen). 29 espèces supplémentaires nichent aux abords, et 15 sont susceptibles de fréquenter l'aire d'étude (au moins ponctuellement lors de leurs recherches alimentaires). 25 espèces ont été exclusivement notées

en erratisme, en migration ou en hivernage. Il s'agit principalement d'oiseaux notés en halte migratoire dans l'aire d'étude et aux abords proches, et également d'oiseaux en hivernage. **L'aire d'étude constitue un site de halte migratoire et d'hivernage d'intérêt pour les oiseaux**, du fait du caractère enclavé des boisements et des milieux aquatiques au sein d'un secteur de grandes cultures, même si les effectifs recensés par espèce sont faibles.

6 espèces de mammifères terrestres ont été inventoriées dans l'aire d'étude, dont aucune à enjeu.

La diversité de chauves-souris est globalement modérée, avec 11 espèces *a minima* contactées sur l'aire d'étude, dont six à enjeu local de conservation : le **Murin de Bechstein**, les **Noctules de Leisler et commune**, les **Pipistrelles de Nathusius et pygmée**, ainsi que l'**Oreillard roux**. Les habitats de l'aire

d'étude ne présentent aucune potentialité de gîte pour les chiroptères. Ils sont en revanche situés aux abords du Loir, et constituent un corridor composé de milieux humides et boisés. Ces milieux sont localisés dans un secteur de grandes cultures et ont donc un **intérêt chiroptérologique**, notamment en tant que continuités écologiques pour les déplacements des individus.

5 espèces d'amphibiens se reproduisent dans l'aire d'étude, dont deux présentent un enjeu de conservation : le **Pélodyte ponctué** (enjeu fort) et le **Crapaud calamite** (enjeu moyen). Les boisements, les bosquets, les fourrés et les haies recensés sur l'ensemble de l'aire d'étude constituent leur habitat terrestre. Les nombreux points d'eau temporaires identifiés constituent leur habitat aquatique. **L'intérêt fonctionnel des habitats de l'aire d'étude** pour les amphibiens est notable. Ces milieux permettent la réalisation du cycle de vie complet des espèces recensées. Cependant, les milieux connexes en dehors de la ZNIEFF « Vallée du Loir près de Saumeray » sont de faible intérêt (cultures intensives). Ceci limite la présence d'un nombre d'espèces plus important (urodèles notamment).

3 espèces de reptiles ont été identifiées au sein de l'aire d'étude. Aucune ne présente d'enjeu. Les nombreuses lisières boisées et arbustives présentes sont favorables aux reptiles et constituent à la fois un habitat et une continuité écologique pour les espèces recensées. Les points d'eau temporaires de l'aire d'étude sont par ailleurs des habitats de chasse pour la Couleuvre helvétique. Cependant, les habitats connexes sont de faible intérêt (cultures intensives). L'enclavement de l'aire d'étude induit une diversité spécifique faible.

La valeur écologique de l'aire d'étude concernant les insectes est modérée avec 16 libellules, 22 papillons de jour et 21 orthoptères (criquets, sauterelles, grillons). Parmi ces espèces, une présente un enjeu de conservation : l'**Anax napolitain** (enjeu moyen). Les habitats de l'aire d'étude sont favorables au développement d'un cortège commun d'insectes.

Conclusion sur les enjeux écologiques et fonctionnels

Les enjeux sont concentrés globalement au sein de la zone de carrière, dans les milieux de mares temporaires et dans les grèves exondées qui accueillent le **Pélodyte ponctué** (enjeu fort), plusieurs espèces de flore (enjeu assez fort à fort) et d'oiseaux (enjeu moyen à assez fort).

Les habitats présents sur les pourtours de la carrière, composés essentiellement de milieux herbacés, accueillent peu d'espèces à enjeu. **Seuls les fourrés présentent un enjeu pour le Bruant jaune** (enjeu moyen).

L'aire d'étude s'inscrit **dans la continuité boisée et humide de la vallée du Loir**. Elle permet à de nombreuses espèces de se déplacer localement, au sein d'un paysage de grandes cultures.

► IMPACTS BRUTS

Concernant les habitats naturels, un **niveau d'impact brut moyen relatif au risque de pollution** est identifié sur le seul habitat à enjeu de conservation recensé sur l'aire d'étude : la **mare quasi-permanente à Characées**.

Pour la flore, un **niveau d'impact brut fort à assez fort** est identifié pour le **Scirpe couché**, la **Potentille couchée** et la **Pulicaire commune**. Ce niveau d'impact est lié au **risque de dégradation des stations par pollution**.

Pour la faune, l'impact brut est significatif pour six espèces. Il existe un **risque de destruction d'individus** pour le **Bruant jaune**, le **Pélodyte ponctué** et le **Crapaud calamite**, en particulier en cas de **travaux en période de reproduction** (impact brut fort à moyen). Un impact brut faible mais significatif a également été évalué concernant la **perte d'habitat de reproduction et d'alimentation** pour le **Bruant jaune**. Enfin,

un impact brut a été identifié concernant le **dérangement en phase travaux** pour le **Vanneau huppé**, le **Bruant jaune**, l'**Œdicnème criard** et le **Petit Gravelot**.

► MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

La conception du projet a été effectuée en concertation entre **VERSO ENERGY** et **Écosphère** afin d'éviter au maximum les enjeux du site. Cela a consisté en l'évitement :

- de la partie « carrière » hébergeant la majorité des enjeux écologiques ;
- des haies favorables au Bruant jaune à l'est ;
- des peupliers favorables au Pic épeichette à l'ouest.

Les mesures d'évitement et de réduction sont essentiellement génériques (mesures de prévention des pollutions, signalisation des zones à enjeu écologique, etc.). La principale mesure de réduction pour la faune consistera à **réaliser les travaux de défrichement et de terrassement en dehors des périodes sensibles**, c'est-à-dire entre août et mi-novembre.

Des mesures spécifiques visent par ailleurs les espèces à enjeu. **Une haie favorable au Bruant jaune sera plantée au nord de l'aire d'étude. Une barrière à amphibiens sera installée sur la partie ouest du chantier**, afin d'éviter tout risque d'écrasement d'amphibien. Afin de limiter l'orniérage (création de potentiels habitats propices aux amphibiens) sur la partie est du chantier, **une veille sera mise en place et des engins chenillés ou équipés de pneus basse pression seront utilisés**.

Les pieds de **Robinier faux-acacia**, espèce exotique envahissante présente au nord de l'aire d'étude, **seront retirés**. Des mesures visant à **éviter la dissémination d'espèces exotiques envahissantes en phase chantier** sont également prises.

► IMPACTS RÉSIDUELS ET MESURES COMPENSATOIRES OU D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet n'aura aucun impact résiduel significatif sur des espèces végétales, animales ou bien sur des habitats naturels à enjeux.

► EFFETS CUMULES AVEC LES PROJETS ENVIRONNANTS

Dans un rayon de 5 km autour du projet de Saumeray, cinq projets ont reçu un avis de l'Autorité Environnementale. Il s'agit de quatre carrières sur les communes de Saumeray et Alluyes et d'un centre de déchets sur la commune de Dangeau. **Le projet photovoltaïque de Saumeray n'aura aucun effet cumulé significatif avec ces différents projets**.

► SYNTHÈSE DES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES LIÉES AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

Grâce à la mise en place de mesures d'évitement et de réduction adaptées, **le projet n'aura pas d'impact résiduel significatif sur les populations d'espèces animales et végétales protégées**. L'état de conservation de ces différentes populations locales ne sera pas dégradé.

► SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

L'**absence de projet** induira la fermeture à court terme des milieux ouverts par les Saules. À terme un fourré de Saules recouvrira l'ensemble de la partie « carrière ». Pour la partie haute, des fourrés de

Ronces se développeront en dehors des zones de cultures. **Cette évolution entraînera la disparition de la majorité des espèces à enjeux**.

L'aménagement du projet permettra de maintenir les milieux ouverts et d'assurer la gestion pendant la durée de vie du parc. Ainsi **les espèces à enjeux identifiées pourront se maintenir sur le site**.

► INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

Aucun site Natura 2000 n'est localisé dans un rayon de 5 km autour du projet. Quatre sites se trouvent dans un rayon de 5 et 20 km.

Après analyse, le projet n'aura aucune incidence sur les habitats et les espèces justifiant la désignation des 4 sites Natura 2000 localisés dans un rayon de 20 km.

► DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES

Sur les 19 habitats identifiés au sein de l'aire d'étude, 7 sont déterminants de zone humide.

Un total de 17 relevés pédologiques a été réalisé et n'a pas permis d'identifier de zones humides supplémentaires.

Au total **une zone humide de 20,14 ha a été identifiée au sein de l'aire d'étude**.

► IMPACTS ET MESURES SUR LES ZONES HUMIDES

Les mesures préconisées permettront de réduire au maximum les impacts liés à l'implantation de pieux, aux risques de pollution et de dégradation par la circulation des engins. Néanmoins un impact de **3 m² de zones humides demeure** (surface de pieux battus). Cet impact est négligeable compte tenu des zones humides inventoriées et évitées aux abords.